

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *18 septembre 2007*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Annie DESCHAMPS - M. Pierre KERMEN - M. Jacques CHIRON - M. Jean-Philippe MOTTE - M. Jean-Jacques GLEIZAL - Mme Colette FILLION-NICOLLET - M. Michel VANNIER - M. Jérôme SAFAR - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Marie-José SALAT - Mme Florence HANFF - M. Jean-Paul ROUX - M. Jean-Marc CANTELE - M. Alain PILAUD - M. Cécil GUITART - Mme Agnès HUGONIN - M. Gilles KUNTZ - M. Abderrhamane DJELLAL - Mme Marie-France CHAMEKH - M. Raymond AVRILLIER - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Zohra CHORFA - Mme Christine CRIFO - Mme Monique DALLET - M. Serge DUCHAUSSOY - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Régine JAILLET - Mme Maité JOUVE - Mme Laure MASSON - Mme Hélène MILET - M. Jean-Luc MONARD - M. Serge NOCODIE - M. Jean-Michel ROUGEMONT - Mme Marie-Noëlle ARONDEAU - M. Bernard BETTO - Mme Françoise BOBIN - Mme Marguerite BON - M. Denis CHAIX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Christiane LEVAS - Mme Françoise RAMBAUD - M. Hervé STORNY - M. Jacques THiar.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H10 à 21H35
Mme Marie-France MONERY donne pouvoir à M. Michel VANNIER de 17H10 à 22H00
M. Jean CAUNE donne pouvoir à M. Cécil GUITART de 17H10 à 22H00
Mme Joëlle DIOT donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 17H10 à 19H15
M. Jean-Paul GIRAUD donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H10 à 22H00
Mme Françoise GROS donne pouvoir à Mme Agnès HUGONIN de 17H10 à 22H00
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jean-Jacques GLEIZAL de 17H10 à 17H40
Mme Gisèle PEREZ donne pouvoir à M. Jean-Michel ROUGEMONT de 17H10 à 17H40
M. François SUCHOD donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 17H10 à 22H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Françoise RAMBAUD de 17H10 à 18H25
Mme Danièle CHAVANT donne pouvoir à M. Jacques THiar de 17H10 à 22H00
M. Max MICOUD donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 17H50
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H10 à 22H00.

Secrétaire de séance : Mme Laure MASSON.

**Direction Questure
Bureau du conseil municipal**

<p>Compte-rendu de la séance du Conseil municipal</p> <p>du lundi 24 septembre 2007</p>

Madame Annie DESCHAMPS, Première Adjointe, procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10. Madame Laure MASSON est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 09 juillet 2007.

Monsieur Raymond AVRILLIER rappelle son intervention mentionnée en page 2 du compte-rendu dans laquelle il réclamait l'estimation du coût des abris de protection civile des parkings Terray et du Musée. Il précise qu'il attend toujours l'estimation. En outre, il maintient sa demande rappelée en page 7 d'avoir le coût de la mise à disposition à l'université du bâtiment place de Verdun.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire indique que désormais le groupe «UMP en mouvement» s'intitule «UMP en action».

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Sylvain AUGIER, nouveau directeur général adjoint chargé des ressources humaines et relations sociales. Il prend la suite de Monsieur Alain VERRET, parti au C.C.A.S. de la ville. Ancien directeur d'hôpital, Monsieur AUGIER a travaillé dans de petites structures comme dans de grands hôpitaux. Après 22 ans de carrière, Monsieur AUGIER bénéficie d'une très grande expérience dans divers domaines de gestion (finances, ressources humaines, etc.) qu'il a souhaité mettre à profit de la collectivité grenobloise. Monsieur le maire lui souhaite une longue carrière au sein de la Ville.

Sur le logement, Monsieur le maire indique qu'à l'issue du congrès des organismes HLM, organisé à Lyon, il a noté des convergences fortes pour le développement de la construction. Ces convergences ne remettent pas en cause les principes fondamentaux de la loi «solidarité et renouvellement urbains». Cependant, il fait part de son inquiétude quant au projet du gouvernement de développer la vente d'HLM qui pourrait conduire à fragiliser le dispositif SRU qui impose 20 % de logements sociaux sur les communes. En outre, il faudra vérifier scrupuleusement la capacité des accédants à l'acquisition afin de ne pas les affaiblir financièrement.

A 17h30, Monsieur le Maire confie la présidence de séance à Madame Annie DESCHAMPS.

DELIBERATION N° 1 - (B 003) - LOGEMENT - Participation de la ville de Grenoble au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2007.

Intervention(s): Mme HANFF, M. FRISTOT, M. BETTO

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble la convention annexée ;
- de permettre le versement au Fonds de Solidarité pour le Logement de la participation de la ville de Grenoble, d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (B 006) - LOGEMENT - Demande de subvention au Département de l'Isère et demande de versement, au titre de sa participation aux opérations de production de logements sociaux pour l'année 2007

Intervention(s): Mme HANFF, M. KERMEN, M. BETTO, M. AVRILLIER, Mme CRIFO

Le Conseil municipal décide :

- de solliciter les aides du Département pour les opérations récapitulées dans le tableau ci-joint, et figurant dans les conventions d'objectifs 2007 signées avec les organismes de logement social ;
- de demander le versement de ces aides selon les modalités de la délibération du Conseil général du 31 octobre 2003.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (B 007) - LOGEMENT - Convention de mise à disposition d'un local au PACT de l'Isère.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition au PACT38 d'un local situé 20 rue des Trembles à Grenoble ;
- de consentir cette mise à disposition à titre gratuit et à compter du 1er octobre 2007, pour une durée initiale de douze mois renouvelable tacitement dans la limite de quatre ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de démolition de la 2ème tranche de Jean Macé réalisée par ACTIS

Intervention(s): M. BETTO

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (B 016) - LOGEMENT - Cession d'un logement sis 170 galerie de l'Arlequin à Monsieur Gérard VABRE.

Intervention(s): M. BETTO, M. THIAR, M. NOCODIE, M. STORNY, Mme DESCHAMPS, M. AVRILLIER, Mme HANFF, Mme BOILEAU, M. MOTTE.

Un amendement est présenté par M. AVRILLIER, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- de céder un appartement de type 6 (lot n°34), situé 170 Galerie de l'Arlequin au 8e étage, à M. VABRE Gérard pour un montant de 117.000 euros.

Délibération : Adoptée .

Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (B 017) - LOGEMENT - Cession à UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT de 3 logements : 32 Quai Perrière, 10 rue de Sault, 15 rue Montorge.

Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme HANFF, Mme DESCHAMPS

Le Conseil municipal décide :

- de céder à l'association Un Toit Pour Tous développement :

. un appartement sis 32 quai Perrière de type 1 au 2ème étage et ses annexes constituées d'une cave au rez-de-chaussée et d'un galetas, le tout constituant le lot numéro 10 de l'état descriptif de division ;

. un appartement sis 10 rue de Sault de type 2 au troisième étage constituant le lot numéro 7 de l'état descriptif de division ;

. un appartement sis 15 rue Montorge de 48 m² au 2ème étage et une cave en annexe constituant les lots 13 et 15 de l'état descriptif de division ;

- de dire que cette cession se fera :

. pour l'appartement 32 Quai Perrière au prix de 29.000 €,

. pour l'appartement 10 rue de Sault au prix de 37.000 €,

. pour l'appartement 15 rue Montorge au prix de 34.000 €,

soit un prix global de 100.000 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 1 opposition (M. BETTO) - Ne prend pas part au vote : 1 PS (Mme DESCHAMPS) -

Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (B 005) - SECURITE CIVILE - Convention entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et Gaz Electricité de Grenoble, relative à une astreinte de première intervention électricité dans les bâtiments de la Ville et du CCAS.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 8 - (B 010) - SECURITE CIVILE - Convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale, relative à l'utilisation du système d'automate d'appel de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. VANNIER, M. AVRILLIER, M. ROUX.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale, relative à l'utilisation du système d'automate d'appel de la Ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (B 008) - PREVENTION SECURITE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 72, avenue Rhin et Danube (ancien Centre de santé Mistral) à l'Observatoire International des Prisons - Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varcis (O.I.P. G.L.O. Grenoble).

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux sis 72, avenue Rhin et Danube à l'Observatoire International des Prisons / Groupe Local d'Observation de Grenoble-Varces à compter du 15 octobre 2007 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (B 009) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet dans le cadre du PLAP (Programme Local d'Action de Prévention) - Actions de prévention relatives à l'Association MJC Villeneuve, l'Association MJC Eaux Claires, l'Association Dispositif Animation Jouhaux Teisseire, l'Association Anagramme, la Maison de l'Enfance Prémol et la Maison de l'Enfance Bachelard - Année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- **d'attribuer, dans le cadre du Programme Local d'Action de Prévention de la Délinquance, des subventions sur projet à des organismes au titre de leurs actions 2007 :**
- **concernant l'action ne nécessitant pas d'avenant financier : 1 500 euros à l'Association Anagramme,**
- **concernant les actions nécessitant un avenant financier : 2 078 euros à l'Association MJC Villeneuve ; 1 200 euros à l'Association MJC Eaux Claires ; 3 530 euros à l'Association Dispositif Animation Jouhaux Teisseire ; 3 650 euros à la Maison de l'Enfance Prémol et 4 500 euros à la Maison de l'Enfance Bachelard ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (B 011) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au projet Santé Psychologique Mistral - Eaux Claires.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au projet Santé Psychologique Mistral Eaux Claires et au versement d'une participation de 9.900 euros par le CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (B 014) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association "Société Mycologique du Dauphiné".

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-jointe, entre la ville de Grenoble et l'association Société Mycologique du Dauphiné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de soutenir l'exposition mycologique des 29 et 30 septembre 2007 ;
- de mettre gratuitement à disposition du matériel (tables, barrières, chaises) pour le bon déroulement de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. FRISTOT, M. BETTO, Mme DESCHAMPS, M. PILAUD, M. KERMEN. Mme DESCHAMPS lève la séance et donne la parole à M. NURIT, Directeur Général Adjoint à la Vie Urbaine.

Un amendement est présenté par M. ROUX. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 07A360, 07A213, 07A214, 07A215, 07A216, 07A217, 07A219, 07A220, 07A221, 07A222, 07A223, 07A439, 2006-009 lot 6.60, 07A010, 07A013, 07A017, 07A005, 07A007, 07A229.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- A - EXPLOITATION DU PARKING ENTREE EST A GRENOBLE (Marché n° 07A360) : Adoptée - Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.

- B - SÉCURISATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE DE GRENOBLE (Marchés n°07A213 à 07A223) - Lot 8 (07A220) :

Adoptée - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.

- C - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ALMA (Marché n°07A439) :

Adoptée - Abstention : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (Mme FILLION-NICOLLET) - Pour : le reste.

- A - PARKING ENTREE EST DE GRENOBLE - (Mandataire SEM TERRITOIRES 38) PRESTATIONS SIMILAIRES AU MARCHE 2006-009 LOT 6.60 :

Adoptée - Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants.
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. BETTO.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 06A132, 06A134, 05A342, 05A343, 05A344, 02A252, 02A255, 2006-039, 2006-040, 2006-041, 2006-006, 2006-007, 2006-008, 2006-010, 07T310, 07T313, 06A158, 06A194, 06A198, 07A100, 07A101, 07A102, 07A104, 07A111, 07A118, 06A538, 07A101, 07A111, 04S625, 07A054, 06A060, 07A156.

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- II - MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE CHARGES, ELEVATEURS PMR ET ESCALIER MECANIQUE :

Adoptée - Abstention : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste dont 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KUNTZ).

- III - PARC DE PHOTOCOPIEURS ET APPAREILS MULTIFONCTIONS NEUFS NUMERIQUES :

Adoptée - Contre : 14 opposition - Pour : le reste.

- IV - PARKING DE L'ENTREE EST DE LA VILLE DE GRENOBLE :

Adoptée - Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs + 14 opposition - Pour : le reste.

- VI - GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - REFECTION DES COUVERTURES ET MAINTENANCE 2006 :

Adoptée - Contre : 14 opposition - Pour : le reste.

- VII - GROUPE SCOLAIRE JOSEPH VALLIER - TRAVAUX DE MAINTENANCE 2006

- AVENANT 1 AU MARCHE 06A198 :

Adoptée - Contre : 14 opposition - Pour : le reste.

- XIII - ECOLE MATERNELLE MARCEAU - REMPLACEMENT DE MENUISERIES ET MAINTENANCES 2007 :

Adoptée - Contre : 14 opposition - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (E 009) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. NOCODIE.

En conséquence, le Conseil municipal décide :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2007

BUDGET VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)

COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.

COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	2 496,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	270,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE SION (ASS BEAUMARCHA BARBARINS FOURCHUS	9 165,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. JC GALLOTTA - GRPE EMILE DUB	4 000,00
CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - MAGASIN	15 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	7 800,00
DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	3 500,00
EDUCATION PAR L'ART (ASS POUR L')	3 000,00
HADRA	500,00
LE CIL DU LOUP	4 000,00
LES BOULES AU PLAFOND - ZONES D'EXPRESSION LIBRES	500,00
MADE IN THEATRE	5 000,00
MJC PREMOL	5 000,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	6 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE DIT L	1 800,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	20 000,00
ROCKTAMBULE ASS	2 000,00
CAP BERRIAT	10 000,00
CENTRE SOCIO CULTUREL MISTRAL DRAC	152 510,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	25 000,00
MJC ALLOBROGES	25 000,00
ASPTT ATHLETISME	18 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	6 000,00
	8 419,00

BRULEURS DE LOUP ASS	15 300,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	9 500,00
COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE	3 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	1 000,00
GLISS EVENEMENT	6 000,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	1 520,00
GRENOBLE JUDO 38	4 500,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	10 000,00
LIGUE DAUPHINE SAVOIE DE TENNIS	30 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	40 000,00
SOCIETE DES REGATES A VOILE DU DAUPHINE	500,00
CERCLE DES ELEVES DE L'INP GRENOBLE	800,00
COMITE ALLIANCE FRANCAISE DE GRENOBLE	1 500,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE REHOVOT	1 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	3 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE	400,00
COMMISSION Solidarite	

ADOT 38 - ASS.DEPT PR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAI	800,00
ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQU	2 000,00
AUESC - USAGERS CENTRE SOCIAL BAJATIERE	1 090,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	800,00
CHATS LIBRES DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	700,00
MUSEE GRENOBLOIS DES SCIENCES MEDICALES	1 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE	1 000,00
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	700,00
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE GRENOBLE (CAF)	8 000,00
ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGE	16 500,00
ASS LIBRE ET FAMILIALE DE RENCONTRES ET DE DETENTE V. MUS	400,00
CENTRE CULTUREL DE LA CITOYENNETE	3 000,00
CENTRE SOCIO CULTUREL MISTRAL DRAC	5 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOB	1 604,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	200,00
ETINCELLE	1 000,00
KOLEXI - COLLECTIF EXPRESSION INITIATIVE	2 000,00
L'AGE D'OR	3 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	1 500,00
MAISON DU RAPATRIE DE L'ISERE	2 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 300,00
MJC VILLENEUVE	1 700,00
OSMOSE ASSOCIATION	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	18 200,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	2 100,00
UNION DE QUARTIER MALHERBE	950,00
ANAGRAMME	1 500,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	3 530,00
ME BACHELARD	4 500,00
ME PREMOL	3 650,00
MJC EAUX CLAIRES	1 200,00
MJC VILLENEUVE	2 078,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
LE LAC	400,00
LE MONTESQUIEU	400,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MILENA	178,00
SAINT PAUL SANS FRONTIERES - LES CHEMINS DE DAMAS	21 000,00

SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	2 000,00
COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.	
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	210,00
COMMISSION Developp economique, insertion	
ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI	3 000,00
AU DELA DES MOTS L'IMAGE	1 000,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	1 000,00
GRENOBLE ANGELS - OSER L'ENTREPRISE !	3 000,00
L'AGE D'OR	2 500,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 500,00
UNION REGIONALE INGENIEURS/ SCIENTIFIQUES DAUPHINE-SAVOI	1 525,00
UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE - LABEL VILLE	40 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	2 000,00
TOTAL ARTICLE	654 195,00

Article : **6745** (chapitre 67)
COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.

DRUGI MOST - UN AUTRE MONDE VERS LES BALKANS	1 972,63
FLUID IMAGE	769,61
ME BACHELARD	244,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	203,90
COMITE TERRITORIAL DES ALPES DE RUGBY	95,85
FARFALLA	307,60
MAIRIE D'EYBENS	1 626,88
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	91,96
ENSEMBLE VOCAL DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	375,00
COMMISSION Solidarite	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	447,56
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	338,57
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	272,44
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO	727,10
UNION DE QUARTIER TEISSEIRE	363,76

COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.

CONSISTOIRE ISRAELITE DE GRENOBLE	838,49
TOTAL ARTICLE	8 675,35

TOTAL BUDGET 662 870,35

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

C. M. du 9 juillet 2007

Il a été affecté une subvention de à l'association ORFEO il convient de la désaffecter	2 000 €
Il a été affecté une subvention de à l'association PATRIMOINE et DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE il convient de la désaffecter	1 000 €

Délibération : Adoptée :

Votes séparés :

- **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : Adoptée - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**
 - **UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE (ASSOCIATION DES ...) : Adoptée - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**
 - **GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP : Adoptée - Abstention : 6 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, M. KERMEN, M. FRISTOT, Mme GARNIER, Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Pour : le reste**
 - **OGEC ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE SION (ASS BEAUMARCHAIS) : Adoptée - Contre : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Abstention : 1 PRG (M. NOCODIE) - Pour : le reste.**
 - **MAISON DU RAPATRIE DE L'ISERE : Adoptée - Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste.**
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (E 012) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Emprunt à souscrire par la SEM SAGES pour l'aménagement de la ZAC Beauvert.

Le Conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SEM SAGES va contracter auprès du Crédit Coopératif selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 800.000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 1.000.000 € ;

- qu'au cas où la SEM SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la SEM SAGES une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (E 013) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Emprunt à souscrire par l'OPAC 38 pour l'opération "Foyer Lucie Pellat" à Montbonnot-Saint-Martin.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que l'OPAC 38 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 710.620,80 €, représentant 60 % de l'emprunt d'un montant total de 1.184.368 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où l'OPAC 38, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec l'OPAC 38 une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus L 2123-18 du code général des collectivités territoriales : application de la délibération n°106 du Conseil Municipal du 23 avril 2001.

Intervention(s): Mme RAMBAUD, M. GLEIZAL, M. SAFAR, Mme DESCHAMPS.

Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales (U.N.M.L).

- le 27 juin 2007 à Paris - M. DJELLAL

Comité de Pilotage Grenoble 2007 de l'Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S).

- le 28 juin 2007 à Paris - M. ROUX

Participation au jury de sélection des lauréats du programme "jeunes leaders politiques 2007" de l'Institut Aspen France.

- le 5 juillet 2007 à Paris - M. DJELLAL

Participation à la conférence de presse organisée pour les Jeux Olympiques de 2018.

- le 5 juillet 2007 à Paris - M. PILAUD

Participation au forum franco-moldave sur le thème "La Francophonie - la voie européenne de la Moldavie".

- du 5 au 8 juillet 2007 à Chisinau (Moldavie) - Mme MASSON

Réunion du Comité Rhône-Alpes pour la Culture Scientifique technique et industrielle (CRACSTI).

- le 10 juillet 2007 à Charbonnières - M. GUITART

Rendez-vous avec M. SIONNEAU, Président Foncière Logement concernant le projet de le Villeneuve/Village Olympique de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

- le 10 juillet 2007 à Paris - M. MOTTE

Participation au Colloque "Penser l'autre" lors de la 3ème rencontre franco-israélo palestinienne, de médiation interculturelle

- du 21 au 26 août 2007 à Jérusalem - M. CAUNE

Participation aux Xèmes rencontres d'Archimède

- du 28 au 30 août 2007 à Cluny - M. GUITART

Préparation à la réunion du Comité de Présidence organisé par le Réseau Européen des Villes et Régions de l'économie Sociale (REVES).

- du 1er au 3 septembre 2007 à Bruxelles - Mme FILLION-NICOLLET

Participation à la cérémonie des obsèques de M. Pierre MESSMER

- le 4 septembre 2007 à Paris - M. ROUX

Participation au séminaire de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML).

- du 5 au 7 septembre 2007 à Bastia (Corse) - M. DJELLAL

Participation à la réunion du Comité de Pilotage des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne.

- le 6 septembre 2007 à Paris - M. GLEIZAL

Comité de Pilotage sur le thème "Expérimentation du débat public local sur la mise en place d'une stratégie locale de prévention" à l'initiative du Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD).

- le 6 septembre 2007 à Paris - M. KERMEN

Réunion du jury officiel de la remise du Prix de l'innovation sociale, organisé par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)

- le 7 septembre 2007 à Paris - M. ROUX

Participation au séminaire "La Gouvernance des associations Pact de Rhône-Alpes"

- le 7 septembre 2007 à Yenne - Mme HANFF

Participation à la mission préparatoire à la délégation officielle prévue mi-décembre 2007.

- du 10 au 14 septembre 2007 à Constantine - M. GLEIZAL

Participation à la mission dans le cadre de la Coopération décentralisée dans les domaines de la santé, de l'éducation et du tourisme.

- du 13 au 17 septembre 2007 à Sévan (Arménie) - Mme FILLION-NICOLLET

Participation au jury de sélection des lauréats du programme "jeunes leaders politiques 2007" organisé par l'Institut Aspen France.

- le 20 septembre 2007 à Paris - M. DJELLAL

Participation à l'Atelier Projet urbain n° 34 sur le thème "Nouvelles centralités, quels modèles " organisé par la Direction générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction.

- les 20 et 21 septembre 2007 à Barcelone (Espagne) - M. KERMEN

Participation à la réunion de lancement de la Rencontre mondiale "La démocratie participative du local au mondial, pour quel développement ?" de décembre 2007.

- le 22 septembre 2007 à Lyon - M. GUITART

Participation au 11ème Forum sur le thème "Ma commune, ma ville : C'est mon affaire" organisé par Chrétiens en Forum.

- les 22 et 23 septembre 2007 à Paris - M. KUNTZ

Participation à la Conférence de la Coalition Européenne des Villes contre le Racisme.

- les 9 et 10 novembre 2007 à Graz (Autriche) - M. KUNTZ

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 2 ADES, Verts, Alternatifs (M. CANTELE, M. AVRILLIER) + 14 opposition - Pour : le reste.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 19 - (C 031) - SPORT - Rénovation de la piscine Jean Bron.

Intervention(s): M. MONARD, M. KERMEN, M. FRISTOT, M. BOUZAIENE, M. le Maire, M. CHAMUSSY, M. VANNIER, M. AVRILLIER, M. NOCODIE, M. MICOUD, M. PILAUD.

Un amendement est présenté par M. FRISTOT. Celui-ci est sous-amendé par M. le Maire et adopté.

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

Un second amendement est présenté par M. BOUZAIENE. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

Un amendement oral est présenté par M. AVRILLIER. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de lancer les études de programmation pour la rénovation de la piscine Jean Bron ;
- de fixer le périmètre de l'étude de programmation pour la rénovation de la piscine Jean Bron à l'îlot Jean Bron ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une consultation en vue de désigner un programmiste.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (C 038) - SPORT - Plaine des Sports - Tennis vercors - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des tennis couverts et du club house.
Intervention(s): M. PILAUD, M. KERMEN, M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 5.876.000 € HT (soit 7.027.696 € TTC) en valeur mars 2007, pour un coût d'opération de 9.135.401 € en valeur mars 2007, toutes dépenses confondues ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des tennis couverts et du club house, à l'équipe R2K pour un forfait provisoire de 756.250 € HT (soit 904.475 € TTC), en valeur mars 2007 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 035) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2008 - SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38).
Intervention(s): M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à la SASP Grenoble Métropole Hockey 238, sur crédits budgétaires 2008 et au titre de la saison sportive 2007-2008, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2007, soit 256 000 €.

Délibération : Adoptée :

Abstention : 5 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER - M. FRISTOT - Mme GARNIER - Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 039) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2008 - Association FCG Rugby.

Le Conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association FCG Rugby, sur crédits budgétaires 2008 et au titre de la saison 2007-2008, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2007, soit 305 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 033) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations et autres organismes de droit privé : avenants financiers pour l'exercice 2007.

Intervention(s): M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant financier avec les associations et organismes de droit privé mentionnés dans le tableau récapitulatif joint en annexe, indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée :

Vote séparé :

- SASP GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38 :

Adoptée - Abstention : 5 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, Mme GARNIER, M. FRISTOT, Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 036) - SPORT - Conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations Club d'Escrime Parmentier et Grenoble Eybens Sport Boules (GESB).

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les termes des conventions générales d'objectifs ci-annexées relatives au soutien apporté par la Ville aux associations Club d'Escrime Parmentier et Grenoble Eybens Sport Boules,

- de dire que les conventions précitées seront conclues pour la saison sportive 2006-2007 et renouvelables par tacite reconduction pour la saison sportive 2007-2008,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 003) - SPORT - Manifestations : conventions de partenariat avec les associations Office Municipal des Sports de Grenoble et ASPTT Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Office Municipal des Sports de Grenoble et ASPTT Grenoble pour l'organisation de leurs manifestations respectives les 8 et 9 septembre 2007 : prêt gracieux de matériel, participation à la communication, octroi de subventions exceptionnelles : 15 000 euros à l'OMS et 6 000 euros à l'ASPTT Grenoble,

- de ratifier les dispositions des conventions de partenariat avec l'Office Municipal des Sports de Grenoble et l'ASPTT Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Réalisation de l'exposition temporaire : "L'Impressionnisme, de France et d'Amérique, Monet, Renoir, Sisley, Degas..." du 20 octobre 2007 au 20 janvier 2008.

Le Conseil municipal décide :

Dans le cadre de l'exposition temporaire au Musée de Grenoble : "L'Impressionnisme, de France et d'Amérique, Monet, Renoir, Sisley, Degas..." du 20 octobre 2007 au 20 janvier 2008,

. d'approuver les termes de la convention ci-annexée avec les éditions Artlys, pour la réalisation du catalogue de l'exposition,

. d'autoriser l'achat par la Ville de 1200 exemplaires de l'ouvrage pour un montant de 23 104,50 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

. d'autoriser l'ouverture exceptionnelle du Musée en nocturne tous les jeudis soirs jusqu'à 22h00, pour la durée de l'exposition temporaire.

. de fixer les indemnités journalières des convoyeurs américains à 65 €.

. d'accepter le don de 85000 \$ du FRAME à la Ville,

. d'approuver les dispositions de la convention de mécénat entre la Ville et Gaz Electricite de Grenoble (GEG) à hauteur de 80 000 €,

. d'autoriser l'organisation de deux soirées privées, de 60 personnes maximum chacune, avec visites guidées, accompagnées d'un cocktail à la charge de GEG,

. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Grenoble à la charte de French Regional American Museums Exchange (FRAME) et versement de la cotisation 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville, pour le musée de Grenoble, à renouveler son adhésion et à verser sa cotisation à la Fondation French Muséum, cette dernière étant fixée pour 2007 à 7 000 \$, soit un montant situé à hauteur de 5 078 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Approbation de la seconde partie du programme d'acquisition 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la seconde partie du programme d'acquisition du musée pour l'année 2007, comprenant l'oeuvre de Juan Muñoz, Sans titre, conformément au plan de financement ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès du Ministère de la recherche, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour la réalisation de l'exposition "Voyage dans le cristal".

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère de la recherche, de la Région Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets pour la culture scientifique, technique et industrielle et du Département de l'Isère un soutien financier de 80 000 € chacun à la réalisation du projet d'exposition "Voyage dans le cristal" dont le coût global s'élève à 346 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) pour l'acquisition de documents iconographiques dauphinois précieux.

Le Conseil municipal décide :

- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques municipales de Grenoble une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition de documents iconographiques précieux. (trois lots de dessins dauphinois).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Restauration de l'orgue du Temple de l'Eglise réformée de France : complément à la participation financière de l'association des amis de l'orgue du Temple au marché de restauration.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le don de l'association Les Amis de l'Orgue de l'Eglise réformée de France de Grenoble en vue de la restauration de l'Orgue du Temple d'un montant de 15139,69 € TTC

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Régie municipale à personnalité morale et autonomie financière - Régie Chaufferie Ciel - Financement de l'aménagement de l'office de réchauffage de l'équipement "la Chaufferie" en une cuisine.
Intervention(s): M. AVRILLIER, Mme MASSON, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

En conséquence, le Conseil municipal décide :

**D'apporter une subvention d'équipement de 100 437,45 euros hors taxes à la Régie Chaufferie Ciel pour l'aménagement d'une cuisine dans la salle festive de la Chaufferie.
De prévoir l'actualisation du montant de l'aide en fin de travaux.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 037) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire National de Région
- Avenant à la convention de partenariat pédagogique avec le syndicat intercommunal de musique Jean Wiener

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 34 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Association de gestion du Grenoble Jazz Festival : renouvellement des conventions d'objectif et de mise à disposition de locaux.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier à compter du 1er janvier 2007 les termes de la convention d'objectif à intervenir entre la Ville et l'association de gestion du Grenoble jazz festival,
- de ratifier à compter du 1er janvier 2007 les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Ville et l'association de gestion du Grenoble jazz festival,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions financières conclues entre la Ville de Grenoble et les institutions culturelles.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations, l'Oreille en Fête-Musée en Musique, le Magasin-Centre National d'Art Contemporain, et le Centre Chorégraphique National de Grenoble, les avenants financiers (annexés au tableau joint), précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle avec les associations du secteur culturel - Avenants financiers pour l'année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations, Barbarins et Fourchus - Théâtre 145-, Espace 600, MJC Prémol, Rocktambule, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé), affectées pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 024) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 025) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 111, rue de Stalingrad, à la Maison de l'enfance Clos d'Or, suite à des travaux d'extension-rénovation.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Maison de l'Enfance Clos d'Or à compter du 1er septembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2009,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 028) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Approbation de la convention type de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations utilisatrices des salles municipales.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la convention type ci-annexée de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations utilisatrices des salles municipales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque association concernée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (C 013) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré : participations de la Ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des CLIS (Classes d'Intégration Spécialisées) des Communes de Meylan et d'Eybens accueillant des enfants grenoblois - Année scolaire 2006/2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par les Communes de Meylan et d'Eybens, concernant la participation de la Ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de ces communes, au titre des deux élèves grenoblois scolarisés à Meylan et de l'élève grenoblois accueilli à Eybens, pour l'année scolaire 2006/2007, soit une participation de 2 094 euros (1 047 Euros par enfant) pour Meylan et 1 050 euros (1 050 € par enfant) pour Eybens.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (C 020) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant n°1 au bail de location de locaux sis 16, boulevard Agutte Sembat au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier l'avenant au bail de location ci-annexé d'une part,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant de régularisation avec effet au 1er septembre 2007 d'autre part,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C 032) - UNIVERSITE RECHERCHE - Convention quadriennale d'objectifs entre la Ville et le GIP "Grenoble Universités"- Année 2007.
Intervention(s): M. GLEIZAL, M. BETTO, M. KUNTZ, M. MOTTE

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention quadriennale d'objectifs ci-jointe (2007-2010) avec "Grenoble Universités" Annexe 1,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant financier n° 1 à cette convention, portant attribution pour l'année 2007 d'une subvention de 80 000 euros (Annexe 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (A 017) - URBANISME REHABILITATION - Création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) correspondant à la zone ZP1 de la ZPPAUP.
Interviennent sur les délibérations 43-A 017, 44-A023 et 45-A019 : M. KERMEN, M. NOCODIE, M. PILAUD, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de créer un périmètre de restauration immobilière, tel que défini sur le plan ci-joint, correspondant à la zone ZP1 de la ZPPAUP.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (A 023) - URBANISME REHABILITATION - Périmètre de Restauration Immobilière. Lancement de la première série d'immeubles à restaurer. Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les motifs et considérations précités justifiant le caractère d'intérêt général du projet de restauration immobilière soumis à enquête publique,
- de déclarer ce projet d'intérêt général.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (A 019) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de lots à l'intérieur du Périmètre de Restauration Immobilière (P.R.I.) : 4 impasse Brocherie et 7 rue Chenoise.

Le Conseil municipal décide :

Sous réserve de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux par Monsieur le Préfet de l'Isère :

- de céder à Monsieur Pierre GALUT le local commercial d'une superficie de 91,09 m² situé au rez-de-chaussée du 4 impasse Brocherie pour un montant de 18.218 € ;
- de céder à Monsieur Emilio ANTHUNEZ l'appartement n° 1 d'une superficie de 87,78 m² (+ annexe 4,46 m²) situé au niveau 1 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 70.224 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Jérôme JACQUIET l'appartement n° 2 d'une superficie de 44,48 m² situé au niveau 1 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 35.584 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Alain CHAMPEAUX l'appartement n° 3 d'une superficie de 87,57 m² (+ annexe 4,43 m²) situé au niveau 2 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 70.056 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Jean-Philippe CORLOUEUR l'appartement n° 4 d'une superficie de 45,58 m² situé au niveau 2 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 36 464 € ;
- de céder à Monsieur Antoine DELASSUS l'appartement n° 5 d'une superficie de 89,13 m² (+ annexe 4,78 m²) situé au niveau 3 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 71.304 € ;
- de céder à Madame Christine CHAMPLEBOUX l'appartement n° 6 d'une superficie de 47,10 m² situé au niveau 3 du 4 impasse Brocherie pour un montant de 37.680 € ;
- de céder à Monsieur Robert MORIN l'appartement n° 7 d'une superficie de 72,95 m² (+ 27,13 m² < à 1,80 m) situé au niveau 4 et l'appartement n° 9 d'une superficie de 47,06 m² situé au niveau 5 du 4 impasse Brocherie pour un montant global de 96.008 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Denis POUPOT l'appartement n° 8 d'une superficie de 46,87 m² situé au niveau 4 et l'appartement n° 10 d'une superficie de 30,96 m² situé au niveau 5 du 4 impasse Brocherie pour un montant global de 62.264 € ;
- de céder à Monsieur Pierre GALUT les locaux commerciaux 1, 2 et 3 de superficie 19,15 m², 26,71 m² et 57,03 m² situés au rez-de-chaussée et les appartements n° 3 au niveau 1 d'une superficie de 29,03 m², n° 9 au niveau 3 d'une superficie 29,08 m² et n° 10 au niveau 4 d'une superficie de 30,38 m² du 7 rue Chenoise pour un montant global de 47.125 € ;

- de céder à Monsieur Bernard PARTOUCHE l'appartement n° 1 d'une superficie de 35,81 m² situé au niveau 1 du 7 rue Chenoise pour un montant de 10.743 € ;

- de céder à Madame et Monsieur Patrick DECONFIN l'appartement n° 4 d'une superficie de 37,71 m² situé au niveau 2 du 7 rue Chenoise pour un montant de 11 313 € ;

- de céder à Madame et Monsieur Eric ROCCA l'appartement n° 5 d'une superficie de 92,75 m² situé au niveau 2 du 7 rue Chenoise pour un montant de 27.825 € ;

- de céder à Madame et Monsieur Eric CHEVEAUX l'appartement n° 6 d'une superficie de 28,43 m² situé au niveau 2 du 7 rue Chenoise pour un montant de 8.502 € ;

- de céder à Madame Maryse TROUILLEZ l'appartement n° 8 d'une superficie de 90,27m² situé au niveau 3 du 7 rue Chenoise pour un montant de 27.081 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'une parcelle 82 avenue Jean Perrot au Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (CODASE).

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. MOTTE, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- de céder au Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative la parcelle, section DR N° 142 d'une superficie de 610 m², située 82 avenue Jean Perrot, pour un montant de 150.000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à Mademoiselle Johanna PETITJEAN du lot n° 46 dans l'immeuble sis 18 Grande-Rue.

Le Conseil municipal décide :

- de céder à Mademoiselle Johanna PETITJEAN le lot n° 46 de l'état descriptif de division ;

- de dire que la cession se fera à l'euro symbolique et que la ville de Grenoble prendra les frais d'acte à sa charge.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à l'occupant des murs d'un local à usage commercial 73 cours Berriat à Grenoble

Le Conseil municipal décide :

- de céder à la SARL Réservoir'styl ou à toute autre société civile immobilière constituée à cet effet et dont Monsieur Cyril FOTIADES serait associé ou gérant majoritaire, un local à usage commercial portant le n° 52 de l'état descriptif de division de l'immeuble 73 cours Berriat à Grenoble, au prix de 142 500 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession gratuite par la société "Foyer de l'Isère", d'une parcelle de terrain nécessaire à la mise à l'alignement du chemin de la Capuche.

Le Conseil municipal décide :

- **d'accepter la cession gratuite par la Société "Foyer de l'Isère" de la parcelle de terrain cadastrée Section DN n°2 d'une superficie de 622 m², nécessaire à la mise à l'alignement du chemin de la Capuche ;**
- **que ce transfert ne donnera lieu à aucun versement au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts dont la Ville sollicite ici l'application ;**
- **que la parcelle cédée sera incorporée au domaine public de la Ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à ACTIS d'un logement 2 rue de Lionne.

Le Conseil municipal décide :

- **de céder à ACTIS les lots N° 6 et 12 de l'état descriptif de division sis 2 rue de Lionne au prix de 60 000 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Grand Place - Echange de tenements entre la Ville de Grenoble et la Société Anonyme CORIO ALPES.

Le Conseil municipal décide :

- **d'acquérir auprès de Société Anonyme CORIO ALPES une partie du Volume 11 correspondant à 203 m² ;**
- **de désaffecter et de déclasser 20 m² du domaine public routier conformément à l'article L. 141-3 du Code de la Voirie routière et de les céder à CORIO ALPES ;**
- **de dire que cet échange sera sans soulte ;**
- **de dire que les frais d'acte seront à la charge de CORIO ALPES.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'un box dans le silo 3 et d'un droit d'occupation sis 117 galerie de l'Arlequin auprès de Monsieur et Madame VAKOULA André.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir le droit d'occupation et le box de garage n° 31 047 dans le silo 3 auprès de Monsieur et Madame VAKOULA André, 2 rue Fangeat 38500 Voiron, pour un montant global de 9.000 euros, se répartissant entre le droit d'occupation du local pour 6.000 euros et le box de garage pour 3.000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (A 021) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ORI CROY CHASNEL - Acquisition de l'appartement de Madame DESFORGES au 1 impasse Brocherie.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame DESFORGES le lot n° 30 de l'état descriptif de division du 1 impasse Brocherie constitué d'un logement de 121 m² de surface pondérée situé sur les niveaux 3 et 4 et d'une cave pour un montant de 237 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande de portage d'un bien sis 16 rue Louvois auprès de l'Etablissement Public Foncier Local.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir le tènement immobilier situé au 16 rue Louvois auprès de Monsieur et Madame COSENTINO pour un montant de 400.000 euros au titre du dispositif "renouvellement urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local ;

- d'autoriser la signature des conventions-type de portage et de mise à disposition, relatives à cette réserve foncière.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (A 027) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande de portage d'un bien situé 6 boulevard de l'Esplanade auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Urbaine Grenobloise d'acquérir le tènement immobilier situé 6 boulevard de l'Esplanade auprès de la SCI Grand 8 pour un montant de 475 000 euros au titre du dispositif "Renouvellement Urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local;
- d'autoriser la signature des conventions type de portage et de mise à disposition, relatives à ces réserves foncières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (A 033) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Déclassement d'une partie du domaine public et cession à Actis pour travaux de sécurisation de la copropriété "les Troubadours".

Le Conseil municipal décide :

- de déclasser une partie du domaine public d'une surface totale de 61 m2 ;
- de céder à Actis la surface déclassée pour l'euro symbolique ;
- de supprimer la servitude de passage public ;
- d'autoriser Actis à déposer une demande de permis de construire ;
- d'autoriser Actis à débiter ses travaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (A 016) - STATIONNEMENT - Dénomination du parking situé au carrefour du boulevard Jean Pain et de l'avenue de Valmy et détermination de sa tarification.
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination parking Hôtel de Ville pour le nouveau parking souterrain qui se situe au carrefour du boulevard Jean Pain et de l'avenue de Valmy ;
- d'adopter la tarification proposée pour ce parking, selon le détail présenté ci-dessus.

Délibération : Adoptée :

Contre : 8 ADES, Verts, Alternatifs (Mme DIOT, Mme GARNIER, M. AVRILLIER, M. FRISTOT, M. KERMEN, Mme BOILEAU, Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (Mme FILLION-NICOLLET) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (A 031) - ADMINISTRATION GENERALE - Parking Est de la ville de Grenoble - Protocole transactionnel de règlement d'un litige avec l'entreprise MOULIN TP.
Intervention(s): M. AVRILLIER

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société MOULIN TP, moyennant le versement par la Ville d'une indemnité d'un montant total de 72.421,00 euros H.T. ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel ci-annexé à la présente délibération ;

- de s'acquitter des sommes dans les conditions définies par le protocole transactionnel.

Délibération : Adoptée

Contre : 11 ADES, Verts, alternatifs - Pour : le reste

DELIBERATION N° 59 - (A 030) - VOIES PUBLIQUES - Avenant n° 2 à la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires sur le domaine public et privé de la ville de Grenoble et avenant n° 2 à la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires portatifs grand format de mobilier urbain sur le domaine public de la Ville de Grenoble, conclues avec la SOCIETE AVENIR S.A.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux avenants n° 2 aux concessions d'affichage du 14 janvier 2002 ci-annexés, disposant que la durée de validité de la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires sur le domaine public et privé de la Ville de Grenoble et de la concession d'affichage sous forme de panneaux publicitaires portatifs grand format de mobilier urbain sur le domaine public de la Ville de Grenoble est prolongée de 9 mois, à compter du 1er janvier 2008.

Délibération : Adoptée

Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste

DELIBERATION N° 60 - (A 025) - ENVIRONNEMENT - Avis sur le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche (SAGE Drac-Romanche).

Intervention(s): M. KERMEN, M. FRISTOT, M. AVRILLIER, M. MOTTE, Mme DESCHAMPS, M. le Maire.

Deux amendements oraux sont présentés par M. AVRILLIER. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche (SAGE Drac-Romanche) voté par la Commission Locale de l'Eau le 27 mars 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (A 026) - ESPACES VERTS - Aménagement des vestiaires et garages pour l'équipe de jardiniers du secteur Berriat - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'aménagement de vestiaires et garages au 5 rue des Tournelles.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (A 028) - ESPACES VERTS - Remise gracieuse, par la Régie des Eaux de Grenoble à la Ville, des grillages scellés et écrans de filets pare-blocs sur le site de la Bastille.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter gratuitement les équipements remis à la Ville par la Régie des Eaux de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (A 029) - DOMAINE PUBLIC - Construction d'un local technique à destination principale de sous-station de chauffage par ACTIS, cité de la Capuche. Autorisation d'occupation du domaine public et de dépôt du permis de construire.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à conclure avec ACTIS, pour un tènement d'environ 65 m² ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ;

- d'autoriser ACTIS à déposer une demande de permis de construire sur le tènement objet de la convention sus-désignée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Financement de projets d'innovation - Iroc - Coupling Wave Solutions - Movea.
Intervention(s): M. DJELLAL, M. le Maire, M. VANNIER, M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre ainsi que les conventions d'application avec Iroc, Couplig Wave Solutions et Movea,

- d'attribuer à Iroc une subvention d'équipement de 106 136 Euros par an sur 3 ans

- d'attribuer à Coupling Wave Solutions une subvention d'équipement de 52 374 Euros par an sur 3 ans

- d'attribuer à Movea une subvention d'équipement de 24 788 Euros par an sur 3 ans

Délibération : Adoptée

Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 5 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Financement de projets d'innovation - Gaz Electricité de Grenoble - Alstom Power Hydro
Intervention(s): M. FRISTOT

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions cadre ainsi que les conventions d'application avec Gaz Electricité de Grenoble et Alstom Power Hydro,
- d'attribuer à Gaz Electricité de Grenoble une subvention d'équipement de 17 500 Euros par an sur 3 ans
- d'attribuer à Alstom Power Hydro une subvention d'équipement de 100 000 Euros par an sur 4 ans

Délibération : Adoptée

Abstention : 2 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, M. CANTELE) - Ne prennent pas part au vote : 2 ADES, Verts, Alternatifs (Mme GARNIER, Mme BOILEAU) + 5 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 66 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Réponse à l'appel à projet européen "Projet pilote de coopération entre Instituts Européens Technologiques".

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à répondre à cet appel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux réponses qui seront soumises dans le cadre de cet appel du programme "Régions de la connaissance 3".

Délibération : Adoptée

Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. KERMEN) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 67 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Mise aux normes des bâtiments du site CEMOI - Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD). autorisation de déposer un permis de construire, arrêt de l'enveloppe de travaux.

Intervention(s): M. KERMEN, M. DJELLAL, M. AVRILLIER, M. le Maire.

<p>Un amendement est présenté par Mme FIORASO - Celui-ci est adopté à l'unanimité. Un amendement oral est présenté par M. KERMEN. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>
--

Le Conseil municipal décide :

- de valider l'avant-projet définitif en incluant les objectifs d'utilisation rationnelle et d'économie d'énergie (annexe 3) ;
- d'arrêter l'enveloppe de travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire.

Délibération : Adoptée

Adoptée

- **Abstention : 7 ADES, Verts, Alternatifs (Mme GIROD de l'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD, M. FRISTOT, Mme FILLION-NICOLLET, M. AVRILLIER, Mme DIOT, Mme BOILEAU) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 68 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC spécifique à la 3ème ligne de tramway de l'agglomération grenobloise - Signature de la convention pour la 2ème tranche

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 69 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'Association des Unions Commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;**
- **de verser une subvention d'un montant de 40.000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2007.**

Délibération : Adoptée

Abstention: 3 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER, Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Pour : le reste.

**DELIBERATION N° 70 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'entreprise SIMI 2007.
Intervention(s): M. KERMEN, Mme FIORASO**

Le Conseil municipal décide :

- **de contribuer à hauteur de 10.000 € au financement de la participation au SIMI 2007, avec une contribution de la SEM Grenoble 2000, à hauteur de 5.000 €, versée au budget principal de la Ville ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, la ville de St Martin d'Hères et la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée

Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste (dont 1 ADES, Verts, Alternatifs, Mme DIOT).

DELIBERATION N° 71 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Chantier d'insertion sur le site de la Bastille - Convention ville de Grenoble / Conseil Général de l'Isère / ADFE (Association Dauphinoise pour la Formation et l'Emploi) - Année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- **d'accorder à l'ADFE, pour l'année 2007, une subvention de 42.000 € selon le détail ci-dessous :**
 - **subvention de fonctionnement : 3.000 €**
 - **chantier Bastille : 36.000 €**
 - **mise à disposition d'un local : 3.000 €.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant n°1 à la Convention n° 29-D001 en date du 03 mai 2007 entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble - Année 2007

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint,**
- **d'attribuer à la Mission Locale une subvention complémentaire de 7 500 € au titre de l'année 2007 pour le financement d'un poste à mi-temps de conseiller emploi pour la période de septembre à décembre 2007.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 73 - (F 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Médecin au service Santé-Prévention-Social

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser le recours à un agent contractuel en application de l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 Janvier 1984 sur l'emploi permanent de Médecin au service Santé - Prévention-Social, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er Octobre 2007,**
- **de le rémunérer en référence à la grille indiciaire des Médecins 1ère classe avec le régime indemnitaire afférent à ce grade ainsi que la prime de fin d'année**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 74 - (F 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement d'un agent contractuel sur emploi permanent d'attaché en qualité de chargé du développement du site Internet de la Ville de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- **de renouveler les fonctions de l'agent contractuel, en application de l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984, pour occuper l'emploi permanent d'attaché en qualité de chargé du développement du site Internet de la Ville de Grenoble, à compter du 1er octobre 2007 pour une durée d'un an et onze mois ;**

- de fixer le niveau de rémunération en référence à la grille indiciaire d'attaché avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et la prime de fin d'année.

Délibération : Adoptée

Contre : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Abstention : 6 ADES, Verts, Alternatifs (M. FRISTOT, Mme GARNIER, Mme DIOT, Mme BOILEAU, Mme GIROD de L'AIN + le pouvoir de M. SUCHOD) - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 75 - (F 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement du contrat d'un agent recruté sur un emploi permanent d'attaché en qualité d'agent de développement chargé d'appliquer le plan local d'intégration des populations issues de l'immigration. Interviennent sur les délibérations 75-F006 et 76-F003 : M. AVRILLIER, Mme SALAT, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- de renouveler les fonctions de l'agent contractuel, en application de l'article 3, alinéa 5 et 8 de la loi du 26 janvier 1984 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1er octobre 2007, pour occuper un emploi permanent d'attaché en qualité d'agent de développement chargé d'appliquer le plan local d'intégration des populations issues de l'immigration ;

- de fixer le niveau de rémunération de cet emploi en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et la prime de fin d'année.

Délibération : Adoptée

Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 76 - (F 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Reconduction des fonctions d'un assistant auprès de l'intergroupe Société Civile, Elus UDF - Démocrates de Grenoble - UMP et apparentés

Le Conseil municipal décide :

- de renouveler le contrat de l'assistant de l'intergroupe Société Civiles, Elus UDF - Démocrates de Grenoble - UMP et apparentés employé à temps complet pour une période de trois mois, à compter du 1er Octobre 2007, avec une rémunération afférente à l'indice brut 588.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 77 - (F 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau annexé à la délibération du 30 octobre 1958 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement. Intervention(s): M. AVRILLIER.

Le Conseil municipal décide :

- l'inscription sur la liste des logements de fonction concédés par utilité de service, à compter du 1er septembre 2007, de l'emploi de Directeur Général Adjoint chargé des Ressources Humaines et Relations Sociales ;

- que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

DELIBERATION N° 78 - (F 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Indemnités forfaitaires allouées aux personnels de la Direction de la Santé Publique et Environnementale exerçant des fonctions essentiellement itinérantes pour déplacements à l'intérieur de la ville.

Le Conseil municipal décide :

- de modifier la liste des fonctions essentiellement itinérantes au sein de la Direction de la Santé Publique Environnementale, permettant de percevoir une indemnité forfaitaire prévue par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 pour les déplacements à l'intérieur de la ville ;

- de verser le montant annuel de l'indemnité forfaitaire fixé par arrêté ministériel.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 79 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoir en date du 25 mars 2001.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. CHAMUSSY, M. Le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. SIEBERT Directeur Général des Services.

DELIBERATION N° 80 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Ecole Nationale Supérieure Electrochimie Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG) - Renouvellement.

Le Conseil municipal décide :

De renouveler le mandat de :

M. Alain PILAUD, en qualité de membre titulaire, au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure Electrochimie Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG) ;

M. Vincent FRISTOT, en qualité de membre suppléant, au sein du Conseil d'Administration de Ecole Nationale Supérieure Electrochimie Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG).

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 81 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissement d'Enseignement du 1er degré : Ecole maternelle Cornélie Gémond et primaire Cornélie Gémond/Menon. Etablissement d'Enseignement du second degré - Lycée Professionnel Guynemer - Modifications.

Intervention(s): M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. le Maire, oralement. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner

Mme Marie-José SALAT en qualité de membre titulaire au conseil de l'école maternelle Cornélie Gémond.

Mme Marie-José SALAT en qualité de membre titulaire au conseil de l'école élémentaire Cornélie Gémond/Menon.

- de désigner

M. Abdherrhamane DJELLAL en qualité de membre titulaire au lycée Professionnel Guynemer.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste

Le groupe de l'opposition quitte la salle.

DELIBERATION N° 82 - (G 004) - VOEU - Voeu contre les franchises médicales proposées par M. Nicolas SARKOZY et son gouvernement et pour l'accès aux soins pour tous.
Intervention(s): Mme GIROD de l'AIN.

Le Conseil municipal décide :

- de demander au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de la Santé d'abandonner le projet de création de franchises médicales.

Délibération : Adoptée - Ne prend pas part au vote : 1 MRC (M. ROUX) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 83 - (G 005) - VOEU - Relatif à la lutte contre les discriminations et aux droits des étrangers, présenté par la majorité municipale.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DJELLAL, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. DJELLAL oralement, sous-amendé par M. le Maire. Celui-ci est adopté. Ne prend pas part au vote : 1 MRC (M. ROUX) - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de demander au Président de la République et au Premier Ministre de retirer ce projet de loi de l'ordre du jour du Parlement.

Délibération : Adoptée - Ne prend pas part au vote : 1 MRC (M. ROUX) - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE				
	SERVICE			
07S177 signé le 15/05/2007		CUADD 74000 ANNECY	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et l'accompagnement d'initiatives de communication	Marché à bons de commandes pour un montant de 89 000 € HT sur 8 mois
07S194 signé le 12/04/2007		ACTI CONSEIL 69120 VAULX EN VELIN	Mission d'aide technique dans le cadre d'un projet d'avenant à la convention de concession de chauffage urbain à Grenoble	Marché à bons de commande montant maximum de 12 000 € HT (TF) montant maximum 3 000 € HT (TC)
07S097 signé le 27/04/2007		BAZAR URBAIN 38000 GRENOBLE	Mission d'analyse des usages actuels et d'élaboration d'une programmation pour la dalle Philippeville	Pour un montant de 12 950 € HT
07S200 signé le 19/07/2007		SARL PRESENCE 38100 GRENOBLE	Prestations de gardiennage pour diverses manifestations ponctuelles	Marché à bons de commande pour un montant minimum de 40 000 € HT et pour un montant maximum de 88 000 € HT
07S178 signé le 19/06/07		SITEA CONSEIL 69006 LYON	Mandat de vente exclusif à un opérateur Lot 2 Immeuble 67 - 63 rue saint Laurent et 42 quai Xavier Jouvin	Rémunération du mandataire fixée lors de l'établissement des actes de vente
07S160 signé le 25/05/2007		FISCALIS 38240 MEYLAN	Mandat de vente exclusif à un opérateur Lot 1 Immeubles 7 rue Chenoise et 4 Impasse Broderie	Rémunération du mandataire fixée lors de l'établissement des actes de vente

07S243 signé le 14/05/07		ASSOCIATION PROJET BOB LA BOBINE 38000 GRENOBLE	Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble lot 3 service de restauration pour les artistes et le personnel	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 4 000 € HT
07S266 signé le 8/06/2007		IZO SAS 25220 THISE	Mise en place du feu d'artifice du 14 Juillet lot 2 : autres événements	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 15 000 € HT
07S265 signé le 8/06/2007		IZO SAS 25550 THISE	Mise en place du feu d'artifice du 14 Juillet lot 1 : Sonorisation du feu d'artifice du 14 juillet	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 25 000 € HT
07S370 signé le 4/06/2007		COSEPS 38240 MEYLAN	Aménagement du Parc Central du quartier Léon Jouhaux Prestations de SPS (niveau II)	Pour un montant global et forfaitaire de 2 137,50 € HT
07S280 signé le 24/05/2007		H3C ENERGIES 38240 MEYLAN	Etude climatique selon les différentes typologies urbaines de la Ville de Grenoble : analyses complémentaires	Pour un montant de 5 800 € HT
07S281 signé le 24/05/2007		SOGREAH CONSULTANTS 38310 ECHIROLLES	Etude sur l'utilisation énergétique de la nappe phréatique de Grenoble : analyses complémentaires	Pour un montant de 6 500 € HT
07S097 signé le 1/08/2007		COUIC Marie-Christine 38000 GRENOBLE	Mission d'analyse des usages actuels et d'élaboration d'une programmation pour la Dalle Philippeville en concertation avec les habitants et les usagers	
07S371 signé le 12/06/2007		FXO – CRYSTAL GROUP Département eau 93150 LE BLANC MESNIL	Installation d'une composition aquatique artistique provisoire dans le cadre du projet de l'extension du parc Paul Mistral	Pour un montant de 42 500 € HT
07S381 signé le 19/02/2007		SAGE INGENIERIE 38610 GIERES	Ecole élémentaire Jardin de Ville – Confortement – marché de maîtrise de d'oeuvre	Pour un montant de 44 876,90 € HT
07S239 signé le 1/06/2007		ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	Organisation du Cabaret Frappé par la Ville de Grenoble lot 1 Location d'un chapiteau	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 30 000 € HT

07S240 signé le 1/06/2007		ASSOCIATION PROJET BOB LA BOBINE 38000 GRENOBLE	Organisation du Cabaret Frappé par la Ville de Grenoble lot 2 Service de restauration pour les artistes et le personnel	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 20 000 € HT
07S242 signé le 15/01/2007		DELTA SERVICE LOCATION 69960 CORBAS	Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble lot 2 : Distribution électrique	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 8 000 € HT
07S245 signé le 1/08/2007		ALNAIR ENVIRONNEMENT 38850 CHIRENS	Prestations de formations aux questions d'énergie et de protection de l'environnement pour les commerces de proximité OPATB Grands Boulevards	Marché à bons de commande pour un minimum annuel = 2 modules par an et un maximum = 4 modules par an
07S241 signé le 20/06/2007		FL STRUCTURE 67850 OOFENDORF	Mise en place du concert d'été organisé par la Ville de Grenoble lot 1 Scène	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 25 000 € HT
07S381 signé le 23/02/2007		SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE 38610 GIERES	Ecole élémentaire Jardin de Ville : confortement	Pour un montant de 44 876,90 € HT
07S195 signé le 16/04/2007		COSEPS 38240 MEYLAN	Plaine des sports construction de tennis couverts et d'un club house – Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs	Pour un montant de 13 260,48 € HT
07S270 signé le 15/06/2007		ISS Espaces Verts 38240 MEYLAN	Nettoisement des parties engazonnées de la plate-forme du tramway à Grenoble	Marché à bons de commande pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT et un montant maximum annuel de 54 000 € HT
07S292 signé le 30/04/2007		SOCIETE KINGS ET THINGS 38000 GRENOBLE	Création artistique dans le cadre des Rencontres Internationales de Jeunes	Pour un montant de 39 328 € TTC

07S074 signé le 24/02/2007		GECC – AICC 38130 ECHIROLLES	Interventions de grosse maintenance pour mise aux normes du bâtiment grande halle du MIN	Pour un montant de 52 250 € HT
07S373 signé le 10/05/2007		TRAVEL MANIA SARL/URBAN AVENTURE 69289 LYON CEDEX 02	Location d'une structure acrobatique auto-portée d'un mur d'escalade amovible	Pour un montant de 41 790 € HT
07S062 signé le 7/05/2007		SAGATEL/ITCAL 75001 PARIS	Etude de mise à disposition des réseaux Wifi pour la Ville de Grenoble	Pour un montant de 42 275 € HT
07S122 signé le 2/03/2007		MBM COORDINATION 38700 LA TRONCHE	Restauration des façades de l'ancienne chapelle Sainte-Marie d'en Bas. Mission de coordination en matière de sécurité et protection des travailleurs	Pour un montant de 3 192 € HT
07S193 signé le 15/05/2007		ALPIC 38530 ALLEVARD LES BAINS	Mission de coordination SPS – aménagement de la cour de l'Alma	Pour un montant de 3 080 € HT
07S244 signé le 23/05/2007		SOCIETE PASS 38170 SEYSSINET	Surveillance et sécurisation des piscines municipales	Marché à bons de commande pour un montant minimum de 30 000 € HT et d'un montant maximum de 65 000 € HT
07S437 signé le 2/07/2007		COSEPS 38240 MEYLAN	Reconstruction du canal du Verderet sous la rue Dubois Fontanelle Mission de coordination sécurité et de protection de la santé de catégorie II	Pour un montant de 1 288 € HT
07S367 signé le 14/06/2007		BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DU SUD DAUPHINE 38350 LA MURE	Animation d'été pour La Ville de Grenoble lot 4 : multi-activités montagne	Marché à bons de commande montant minimum 5 journées montant maximum 15 journées
07S368 signé le 14/06/2007		NAUTIC SPORTS 38320 EYBENS	Animation d'été pour La Ville de Grenoble lot 5 : multi-activités nautique	Marché à bons de commande montant minimum 5 journées montant maximum 15 journées

07S318 signé le 03/07/2007		ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	Mise en œuvre du cabaret frappé organisé par la Ville de Grenoble du 17 au 28 juillet 2007 lot 1 fourniture et mise en œuvre de la distribution électrique	Marché à bons de commande montant maximum de 8 000 € HT
07S319 signé le 03/07/2007		BLUE-SQUARES France F- 68840 PULVERSHEIM	Mise en œuvre du cabaret frappé organisé par la Ville de Grenoble du 17 au 28 juillet 2007 lot 2 : location de matériels de sonorisation	Marché à bons de commande montant maximum de 20 000 € HT
07S320 signé le 03/07/2007		IZO 25220 THISE	Mise en œuvre du cabaret frappé organisé par la Ville de Grenoble du 17 au 28 juillet 2007 lot 3 location de matériels d'éclairage	Marché à bons de commande montant maximum de 11 000 € HT
07S3761 signé le 4/06/2007		CENTRE D'EXPERTISE TECHNIQUE 38800 LE PONT DE CLAIX	Expertise et classement de véhicules terrestres en vue de leurs aliénations ou de leurs remises aux domaines	Montant de l'expertise 22 € HT par véhicule
07S304 signé le 30/07/2007		CERA 38500 VOIRON	Maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'ouvrage pont Saint Laurent	Pour un montant de 46 250 € HT
07S476 signé le 23/07/2007		Monsieur BINTZ Président de l'AVDPA 38031 GRENOBLE	Réalisation d'une session d'animations dans le cadre de la Fête de la Science	Pour un montant global et forfaitaire de 13 010,80 € HT
07S435 signé le 19/06/2007		Madame MASNADA 73100 TRESSERVE	Préfiguration de la commission sportive de la candidature olympique Grenoble 2018	Pour un montant global et forfaitaire de 20 000 € HT
07S333 signé le 9/07/2007		AD MULTISERVICES 38802 LE PONT DE CLAIX	Lavage des vêtements des agents municipaux lot 1 lavage du linge des agents des services Propreté urbaine et voirie-circulation	Marché à bons de commande montant maximum de 12 000 € HT
07S334 signé le 9/07/2007		AD MULTISERVICES 38802 LE PONT DE CLAIX	Lavage des vêtements des agents municipaux lot 2 : lavage du linge des agents des services Espaces verts	Marché à bons de commande montant maximum de 6 000 € HT

07S335 signé le 9/07/2007		AD MULTISERVICES 38802 LE PONT DE CLAIX	Lavage des vêtements des agents municipaux lot 3 : lavage du linge des agents des divers services municipaux	Marché à bons de commande montant maximum de 5 300 € HT
07S336 signé le 9/07/2007		AD MULTISERVICES 38802 LE PONT DE CLAIX	Lavage des vêtements des agents municipaux lot 4 : lavage et dégraissage du linge des agents des ateliers mécaniques	Marché à bons de commande montant maximum de 6 500 € HT
07S441 signé le 5/07/2007		CONCRETE 69120 VAULX EN VELIN	Mission de maîtrise d'œuvre complète (base + exécution) portant sur la réfection et le traitement du polygone avenue de Constantine	Pour un montant de 22 770 € HT
07S328 signé le 18/07/2007		ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	Réhabilitation du patrimoine bâti communal de la zone d'activité des Peupliers	Pour un montant de 9 700 € HT
		FOURNITURES		
07F099 signé le 15/01/2007		ULTIMEDIA 95230 SOISY SOUS MONTMERCY	Achat de bornes interactives	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 55 000 € HT
07F279 signé le 29/06/2007		ETS PAPIER SAS 593636 TOURCOING CEDEX	Achat de matériels pour piscines	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 40 000 € HT
07F126 signé le 22/06/2007		MERENCHOLE 38034 GRENOBLE CEDEX 01	Fourniture de matériels de restauration lot 1 fours de remise en température	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 28 000 € HT
07F127 signé le 22/06/2007		MERENCHOLE 38034 GRENOBLE CEDEX 01	Fourniture de matériels de restauration lot 2 petits matériels de restauration	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 16 000 € HT

07F072 signé le 26/04/2007		PARAGON 69300 CALUIRE	Achat de carnet de contravention	Marché à bons de commande pour un montant minimum de 20 000 € HT et d'un montant maximum de 40 000 € HT
07F261 signé le 10/07/2007		SOULSHAKE 38100 GRENOBLE	Prestation de fourniture de bâches imprimées prêtes à poser sur des immeubles - Opérations de réhabilitation	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 40 000 € HT
07F069 signé le 14/05/2007		ARC UNIFORMES 93400 SAINT OUEN	Achat d'uniformes, costumes et accessoires lot 7 Parkas et imperméables	Marché à bons de commande pour un montant minimum de 2 000 € HT et d'un montant maximum de 8 000 € HT
07F071 signé le 26/04/2007		INTRACOM 38700 LA TRONCHE	Achat de matériels audiovisuels pour les services municipaux lot 2 vidéo projecteurs	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 15 000 € HT
07F070 signé le 26/04/2007		DARTY 69578 LIMONEST CEDEX	Achat de matériels audiovisuels pour les services municipaux lot 1 petit matériel audiovisuel	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 70 000 € HT
07F075 signé le 26/02/2007		JPM DIFFUSION 38600 FONTAINE	Fourniture et installation de machines-outils à bois et d'un système d'aspiration centralisée	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 40 000 € HT
07F386 signé le 29/06/2007		PROVIDEO 38710 SEYSSINET PARISET	Remplacement du système de diffusion vidéo du salon de réception de l'hôtel de Ville de Grenoble	Marché à bons de commande pour un montant maximum de 50 000 € HT

	TRAVAUX			
07T271 signé le 10/07/2007		ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Réhabilitation du jardin du bassin Quartier Teisseire à Grenoble	Pour un montant global et forfaitaire de 33 828,50 € HT (solution de base) option 1 : 972 € HT option 2 : 830 € HT
07T498 signé le 2/08/2007		ALGECO 38190 VILLARD-BONNOT	Gymnase Léon Jouhaux - 4 Rue 140 ^{ème} RIA lot 1 ensemble modulaire	Pour un montant global et forfaitaire de 25 570 € HT
07T195 signé le 9/07/2007		VITRERIE MIROITERIE 38400 SAINT MARTIN D'HERES	Piscine Clos d'Or Mise en sécurité des baies vitrées	Pour un montant de 11 881,25 € HT
07T174 signé le 26/03/2007		TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	Locaux jardiniers Parc des Champs Elysées – Rue commandant Nal	Pour un montant de 15 627,88 € HT
07T276 signé le 25/06/2007		ETS CLIMAT SANIT 38610 GIERES	Foyer de l'Etudiante 4 rue saint Ursule lot 1 plomberie/sanitaire	Pour un montant global et forfaitaire de 51 178 € HT (solution de base 45 478 € HT) option 5 700 € HT
07T277 signé le 25/06/2007		E.T.C.R.B 38180 SEYSSINS	Foyer de l'Etudiante 4 rue saint Ursule lot 2 maçonnerie/VRD	Pour un montant global et forfaitaire de 12 015 € HT
07T278 signé le 25/06/2007		MOROT SES 38120 SAINT EGREVE	Foyer de l'Etudiante 4 rue saint Ursule lot 3 régulation	Pour un montant global et forfaitaire de 12 454 € HT (solution de base 12 155€ HT) option 390 € HT

07T290 signé le 12/06/2007		DUMOLARD 38100 GRENOBLE	Piscine Jean Bron - Rénovation des réseaux d'eau froide, d'eau chaude et de la production d'eau chaude	Pour un montant global et forfaitaire de 89 685 € HT
07T418 signé le 11/07/2007		SPIE SUD EST 38130 ECHIROLLES	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 8 Electricité	Pour un montant de 42 486,53 € HT
07T417 signé le 11/07/2007		ZOUN MULTI SERVICES 38400 SAINT MARTIN D'HERES	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 7 Manutention nettoyage	Pour un montant de 801,32 € TTC
07T416 signé le 11/07/2007		ENTREPRISE BAILLY 38170 SEYSSINET	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 6 Revêtement de sol souple	Pour un montant de 3 528,20 € TTC
07T415 signé le 11/07/2007		RHONE ALPES PEINTURE 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 5 Peinture	Pour un montant de 6 221,15 € TTC
07T414 signé le 11/07/2007		BPS 38 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 4 Menuiserie bois	Pour un montant de 4 521,71 € TTC
07T413 signé le 11/07/2007		SAIT 38320 BRESSONS	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 3 Faux plafonds - projection coupe feu	Pour un montant de 8 999,90 € TTC
07T412 signé le 11/07/2007		SPMI 38600 FONTAINE	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 2 Démolition - maçonnerie	Pour un montant de 9 327,60 € TTC
07T411 signé le 11/07/2007		ETRA 38140 RIVES	Ecole élémentaire Nicolas Chorier lot 1 Désamiantage des sols	Pour un montant de 8 132,80 € TTC
07T377 signé le 14/08/2007		KIT-GRIMPE SA 38160 SAINT-ROMANS	Aménagement de deux structures artificielles d'escalade dans deux équipements sportifs	Pour un montant de 20 685 € HT
07T271 signé le 10/07/2007		ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Réhabilitation du jardin du bassin Quartier Teisseire à Grenoble	Pour un montant de 35 630,50 € HT
07T477 signé le 30/07/2007		SPORTCOM 44119 TREILLEIRES	Gymnase Léon Jouhaux - 4 rue du 140 ème RIA lot 1 matériels sportifs boxe	Pour un montant de 47 935 € HT
07T385 signé le 30/07/2007		SCREG SUD EST 38432 ECHIROLLES CEDEX	Réfection des sols Rue Henri Duhamel et Rue Lachenal	Pour un montant de 75 306 € HT

07T374 signé le 23/07/2007		SOCIETE COQUES ET VOLUMES 29140 ROSPORDEN	Réalisation et mise en place de pots monumentaux pour la végétalisation de la liaison de la station tramway rue Bistesi	Pour un montant de 63 817,60 € HT
07T491 signé le 25/06/2007		FITELEC 38640 CLAIX	Centre sportif Bayard – Travaux de sécurité 2007 Lot 1 : électricité	Pour un montant de 49 592,34 € HT
07461 signé le 7/08/2007		ENTREPRISE RICAUD 38530 PONTCHARRA	Gymnase Léon Jouhaux lot 1 charpente métallique	Pour un montant de 62 040 € HT

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

07-2225	arrêté 19/06/2007	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°0701316-2 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par les SCI ILE VERTE et BMC ILE VERTE tendant à annuler l'arrêté n°06-3007 du 25 septembre 2006 valant permis de construire accordé à ACTIS OPAC 38.	
07-2227	arrêté 19/06/2007	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans les requêtes n°0702443-2 et 0701666-2 déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Madame CORANTI et autres et tendant à respectivement à suspendre et annuler l'arrêté n°07-0117 du 23 janvier 2007 valant permis de construire accordé à Monsieur Michel PORTUGAL.	
07-2397	arrêté 14/06/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Georges TRAVERS, né le 19 juin 1952, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-2398	arrêté 14/06/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 1er mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Philippe FEUILLET, né le 1er mai 1971, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07-2399	arrêté 14/06/2007	Me BALDASSARE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 4 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre FAVRE-BUISSON, né le 7 février 1954, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

07-2401	arrêté 14/06/2007	Me BALDASSARE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 3 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Bernard FAYEN, brigadier chef principal, et Monsieur Farid SI TAYEB, gardien principal, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2402	arrêté 19/06/2007	Me BALDASSARE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Nathalie VASSEUR, née le 19 octobre 1970, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2403	arrêté 20/06/2007	Me BALDASSARE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 12 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre STENGER, née le 1er mars 1954, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2425	arrêté 22/06/2007	Me SEGHIER	La défense des intérêts de la ville est confiée à Me SEGHIER dans la procédure d'expulsion des locaux situés 70 rue Nicolas Chorier.
07-2502	arrêté 03/07/2007	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble dépose plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République pour accès frauduleux à un système de traitement autorisé de données, en l'espèce le fichier des mails professionnels du personnel de la mairie, ainsi qu'au nom et pour le compte du Maire ès qualités pour diffamation.
07-2597	arrêté 09/07/2007	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt de toute requête devant les juridictions afin d'obtenir indemnisation au titre de la non compensation financière par l'Etat, du transfert de gestion des cartes d'identités et des passeports.
07-2800	arrêté 17/07/2007	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°0703188-1 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la société BOCK'ART tendant à la condamnation de la Ville à réparer un dommage causé par la réalisation de travaux publics.
07-2870	arrêté 22/06/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Messieurs Thierry SALVAYRE, Jean-Pierre GUYON, Didier GIVOVICH, agents titulaires au service Police Municipale, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.

07-2871	arrêté 29/06/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 6 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Farid SI TAYEB, gardien titulaire, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2872	arrêté 13/07/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 14 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur M'hammed BENSELLAM, née le 1 ^{er} janvier 1951, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2873	arrêté 13/07/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison des agressions dont a été victime les 8 et 11 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Mustapha BENMOHAMED titulaire, née le 14 juillet 1969, la Ville interviendra dans le procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-2962	arrêté 30/07/2007	SCP Lyon-Caen-Fabiani-Thiriez	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt de toute requête devant le Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon (requêtes n°05LY01535 et 05LY01549) portant sur le permis de construire du stade d'agglomération.
07-2970	arrêté 30/07/2007	Me DELACHENAL	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une procédure de référé devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble aux fins d'expulsion des occupants du 38 rue des Alliés.
07-3045	Arrêté 07/09/2007	Me DELACHENAL	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une procédure de référé devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble aux fins d'expulsion des occupants du 20 rue Marceau.
07-3104	Arrêté 14/08/2007	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt d'un recours devant les juridictions administratives afin d'obtenir l'annulation de la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement en date du 11 avril 2007.
07-3114	Arrêté 14/08/2007	Me THIRIEZ	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice par le dépôt d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat à l'encontre des arrêts de la Cour d'Appel de Lyon n° 00LY00221 du 29 septembre 2005 et du 13 juin 2007.
07-3234	Arrêté 27/08/2007	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le requête introductive n° 0702877-2 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SCI Résidence ANTINÉA tendant à annuler l'arrêt n° 07-0234 du 11 avril 2007 valant refus de permis de construire.

07-3311	Arrêté 31/08/2007	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0703613-3 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Madame SCUBLA Monique tendant à obtenir l'annulation de sa note administrative 2006.
07-3327	Arrêté 31/08/2007	Me FESSLER	La Ville de Grenoble intervient en défense devant le Tribunal d'Instance de Grenoble dans le cadre de la procédure en référé engagée par Madame HOUHA Nadia pour désignation d'un expert.
07-3351	Arrêté 13/07/2007	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 29 juin 2007, dans l'exercice de leurs fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, né le 07 août 1960 et Jimmy BOUZEKAR, né le 18 mai 1973, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
07-3352	Arrêté 18/07/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 13 octobre 2006 dans l'exercice de leurs fonctions, Messieurs, Guy MONDET né le 20 décembre 1952, Didier GIVOVICH né le 02 février 1974, et Madame Tijana SIKANIC née le 25 janvier 1978, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leurs préjudices.
07-3353	Arrêté 18/07/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 08 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Michèle COCARD, agent titulaire, née le 10 mai 1958, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-3354	Arrêté 18/07/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 11 juin 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Bernard FELTIN, titulaire né le 04 avril 1951, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-3355	Arrêté 20/07/2007	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 04 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Thierry DI STASI, né le 26 avril 1971, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
07-3356	Arrêté 26/07/2007	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 04 mai 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre FAVRE-BUISSON, né le 07 février 1954, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail	Société RESERVOIR'STYL	Le bailleur loue pour une durée de 9 années se terminant le 30 septembre 2006 puis tacitement reconduit, des locaux sis à Grenoble 73, cours Berriat et comprenant la totalité du rez de chaussé à gauche du porche d'entrée de l'immeuble et une cave en sous-sol.
	Bail dérogatoire	Société KIMATEC	Le bailleur loue, du 15 juin 2007 au 14 juin 2008 un local portant le n°6 d'une surface d'environ 205m ² situé 7, rue Georges Jacquet à Grenoble.

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION

07-2363	25/06/2007		Le droit dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 113 cours de la Libération à Grenoble cadastrée HN 1.	1 300 000 €
07-2366	25/06/2007		Le droit dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 6, rue Claude Genin à Grenoble cadastré CZ92.	1 900 000 €
07-2899	02/08/2007		Le droit de préemption dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 30 Galerie de l'Arlequin à Grenoble cadastré IX 118.	340 000 €
07-3169	28/08/2007		Le droit de préemption urbain conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle ER 17 sise, 19 rue des Alliés, est délégué à l'EPFLRG, Établissement Public Foncier de la Région Grenobloise dont le siège sis 3 rue Malakoff à Grenoble.	